



Un artisan encaisse un acompte et....plus rien!

Par **mikeml_old**, le **14/11/2007** à **09:51**

Bonjour, rnJ'ai signé en juillet un contrat avec un artisan du BTP pour le remplacement de mes VELUX vieillissants par 4 lucarnes en chêne. A la signature, je lui ai versé 30% de la somme globale (soit 4000€) avec une date de début des travaux prévu pour mi-octobre au plus tard. Et à ce jour bien sur, rien n'a été fait ni commencé...rnJe peine à le joindre au téléphone et à chaque fois il prétexte des excuses bidons, met en cause son menuisier, un lumbago, des ouvriers malades...enfin bref, à chaque semaine son excuse.rnJ'aimerais savoir de quel recours je dispose pour récupérer mon argent puisque cet artisan est manifestement de mauvaise foi...et qu'aucune solution amiable ne semble envisageable avec lui.rnCordialement